CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Entre:	
Monsieur le Maire de la Commune de LECELLES, Jean-Claude MESSAGER,	ne part,
	ne part,
Et:	•••••
	utre part,
	\
M sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes le	à
LECELLES en vue d'organiser.	
	,
IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE ET REVOCABLE D'UTILISATION ACCO	RDE AUX
CONDITIONS SUIVANTES:	
1°) Désignation et adresse des locaux à utiliser	
Salle des fêtes 3408 rue des fèves	
59226 – LECELLES	
2°) CONDITION D'UTILISATION	
L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre et de propreté, immeubles et meubles.	n parfait éta
L'organisateur reconnaît qu'il est mis à disposition de la vaisselle (dont inventaire en annexe)	
L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisées.	
La période d'occupation des locaux s'étendra duheures Auhe	ures
3°) OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION – NOMBRE DE PARTICIPANTS	
4°) MESURE DE SECURITE	
L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et prend l'engagement scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et	
de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.	des moyen
•	
5°) ASSURANCE	
	_
L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition. Cette police porte le numéro	
elle a été souscrite le auprès de	
Date de validité :	

6°) RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée. En cas de bris de vaisselle, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des pièces manquantes.

7°) PRIX	
Le présent droit d'utilisation est accordé à	
Moyennant le règlement de la somme de : 450 Euros (QUATRE-CENT-CINQUANTE EUROS) pour ur 250 Euros (DEUX-CENT-CINQUANTE EUROS) pour un vir	n week-end
La prise de possession des locaux se fera après justification du p	
8°) CAUTION	
Une caution de Euros sous forme de chèque s	sera déposée en garantie des dommages éventuels.
Fait à LECELLES, en deux exemplaires originaux	
le	
LODGANICATEUD	I E MAIDE
L'ORGANISATEUR	LE MAIRE
« L u et a <mark>pprouvé »</mark>	